

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 novembre 2025 à 18 heures, le comité syndical du SIETRA, dûment convoqué, s'est réuni à Latresne, sous la présidence de M. Jean-François LAVILLE, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de la convocation : 13 novembre 2025

Nombre de conseillers présents : 11 - Quorum : 10

	Titulaire	Suppléant	Présent	Excusé, pouvoir à	Absent
MODET	Fascal	x			
REY	Marie-ange	x	x		
VEYSSY	Catherine	x		x	
DAO	Marie	x	x		
LAVILLE	Jean-François	x	x		
KERNEVEZ	Marie-christine	x	x		
CANTILLAC	Jacques	x		x	
DONNEUX	Stephane	x		x	
OLIVEAU	Franck	x		x	
DERUE	Dominique	x	x		
COLINET	Christophe	x		x	
RAYNAL	Christian	x			x
ROCA	Nathalie	x			x
GARMIEL	Jacques	x			x
COLET	Christophe	x			x
REY	Alain	x	x		
LATASTE	Frédéric	x	x		
LARRET	Jérôme	x			x
PETIT	Jannick	x	x		
LAFON	Francois	x	x		
FELD	Mathilde	x			x
GAUTHIER	Jérôme	x	x		
MENERET	Valérie	x	x		
JOINEAU	Vincent	x			x
BOUCHET	Daniel	x			x
LACUEY	Nathalie	x			x
FELUGAS	Jean-claude	x			x
GHUEQUIERE	Maxime	x			x
BRET	Myriam	x			x

Monsieur le Président demande un ou une secrétaire de séance. Madame Marie-ange REY est désignée secrétaire de séance.

Votants : 11	Contre : 0
Pour : 11	Abstention : 0

N° 2025-11-01 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Considérant l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui précise le contenu du rapport d'orientations budgétaires et fixe la tenue d'un débat d'orientations budgétaires,

EXPOSE

Monsieur le Président fait état des éléments de prospective établis.

Monsieur le Vice-Président en charge des finances présente ensuite les hypothèses ayant permis de travailler sur les orientations budgétaires, en faisant une présentation par chapitre.

En synthèse, le syndicat va pouvoir dégager un excédent de l'ordre de 40 000€ au titre de l'année 2025. Il est proposé de ne pas augmenter la contribution des EPCI pour l'année 2026. Il est aussi indiqué que le budget n'intégrera pas de subvention en fonctionnement du Conseil Départemental. Les demandes de subvention seront, néanmoins déposées.

Il est rappelé que le syndicat optimise la recherche de subvention tant en fonctionnement qu'en investissement.

Ainsi, les objectifs pour l'année 2026, le Vice-Président sont les suivants :

- Optimisation des dépenses de fonctionnement et d'investissement
- Maintien du partenariat avec les financeurs
- Hiérarchisation des actions prévues au Programme Pluriannuel de Gestion

Pour ce qui est de l'année 2025, il est proposé de tenir compte des hypothèses établies pour construire la prospective financière à finaliser sur l'année.

Après avoir entendu les explications du Président,

Le Comité syndical, à l'unanimité

- prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport annexé à la présente.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Latresne, le 20 novembre 2025

La Secrétaire de séance

REY Marie-ange



Le Président,

Jean-François LAVILLE

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
 Reçu en préfecture le 19/12/2025
 Publié le
 ID : 033-200070886-20251120-2025_11_01-DE

